

Artistes-auteurs des arts visuels

Le site de la Sécurité sociale des artistes auteurs vous informe régulièrement de son état d'activité et des mesures exceptionnelles à l'œuvre en direction des artistes-auteurs et des diffuseurs (suspension d'appels à cotisation, suspension du recouvrement de cotisations antérieures, paiement des retraites garanti, etc.)

Vous trouverez également des liens vers les sites de l'URSSAF, la CAF ou encore de l'Assurance Retraites.

Toutes les informations sur : <http://www.secu-artistes-auteurs.fr>

Maintien des aides de la DAC Martinique suite à la commission régionale d'aides aux artistes AIC/AIA.

Paiement par les structures soutenues par la DAC du montant des droits de représentation prévus et dus aux artistes pour les expositions reportées ou annulées pour des raisons sanitaires.